

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le onze février deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER, dûment convoqué à cet effet le 5 février 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de M. Vincent MAZIN, Maire.

Etaient présents : MM. Sylvain DELEVILLE, Stéphane FALGOUX, Yves FERRIER, Matthieu-Pierre GAVAIX, Mmes Jacinthe GUILLOT, Florence JOUVE, Hélène LAGRANGE, MM. Vincent MAZIN, M. Julien MONTAGNÉ, Mmes Virginie MORIER, Danielle RANCY, Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mmes Leslie ROMEO, Adeline ROUX, M. Laurent SAUNON, Mmes Michèle TARDIEU, Agnès VACHER, Martine VAQUIER.

Procurations : M. Jean DELAUGERRE donne pouvoir à M. Stéphane FALGOUX, M. Guillaume FLANDIN donne pouvoir à M. Matthieu GAVAIX, M. Jean-Marc LAVIGNE donne pouvoir à Mme Florence JOUVE, M. René LEMERLE donne pouvoir à M. Julien MONTAGNÉ, M. François PIGNOL donne pouvoir à M. Vincent MAZIN, M. Jean-Claude PROST donne pouvoir à M. Jean-Pierre RODIER, Mme Juline RODRIGUES donne pouvoir à Mme Leslie ROMEO

Absente : Mme Laëtitia BOBEL

Secrétaire de séance : Mme Danielle RANCY

2025-10 : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE - ADMISSION EN NON VALEUR – FIXATION D'UN SEUIL

Par délibération n° 2025-02 du 7 janvier 2025, le conseil municipal a accepté de déléguer des compétences au Maire dont :

23/ D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seul fixé par délibération du conseil municipal, qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret : 100€

M. le Maire propose au conseil municipal de fixer le seuil à 100 € par titre pour les admissions en non-valeur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, fixe le seuil à 100 € pour chacun des titres correspondant à une créance irrécouvrable à admettre en non-valeur.

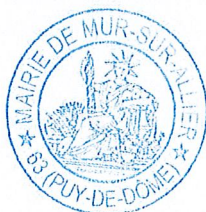
Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 11 février 2025,

Certifiée transmise en Préfecture, le 12 février 2025

Le Maire,
Vincent MAZIN



La secrétaire de séance,
Danielle RANCY

